

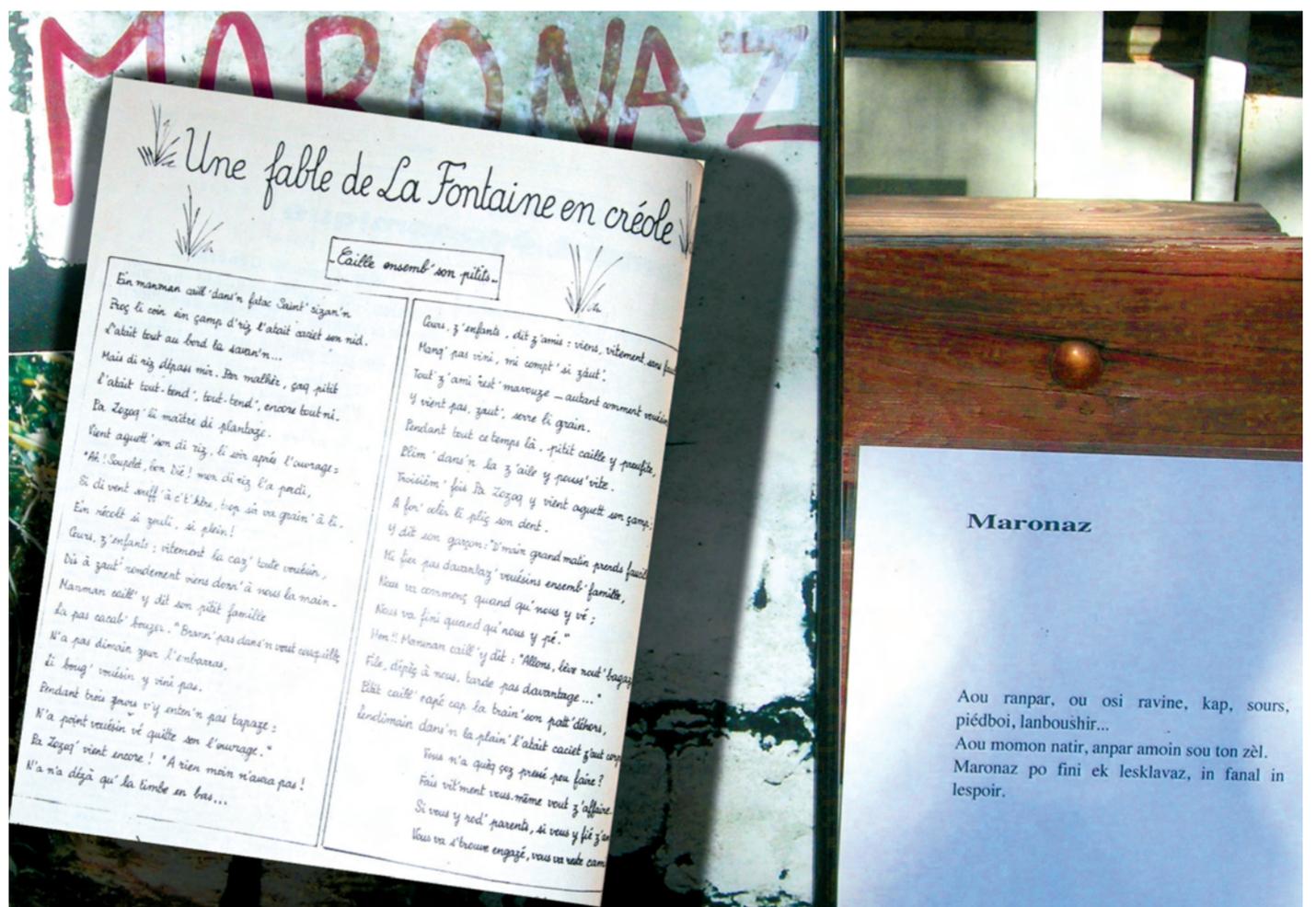
Le PCR salue une nouvelle étape de la reconnaissance de l'identité réunionnaise

«VERS UNE GRANDE VICTOIRE DU PEUPLE RÉUNIONNAIS: BIENTÔT LA LANGUE CRÉOLE INSCRITE DANS LA CONSTITUTION»

Dans un communiqué diffusé hier à la presse, le Parti communiste réunionnais souligne l'importance du débat parlementaire sur la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales. Jusqu'à aujourd'hui, le français est la seule langue reconnue dans la Constitution. Avec l'adoption de la loi débattue hier à l'Assemblée nationale, c'est la marche vers l'inscription de la langue créole dans la loi fondamentale de la République. Voilà pourquoi le PCR estime que l'on va «vers une grande victoire du peuple réunionnais».

«[Hier], l'Assemblée nationale débat d'une proposition de loi constitutionnelle visant à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales. Ce texte est présenté par un député de la majorité. Cette charte a pour but de protéger et de promouvoir les langues régionales. La ratification oblige à changer la Constitution, car seule la langue française a droit de citer dans le texte fondamental de la République.

Nous venons de fêter les 350 ans de la naissance du peuple réunionnais. Tout au long de son histoire, ce peuple s'est affirmé sur le plan de la culture et de la lan-



En 1968, «Témoignages» publiait des textes en créole, comme cette fable de la Fontaine, superposée ici sur un travail réalisé par des élèves qui suivent des cours de créole à La Réunion. Cela donne une idée des décennies de luttes pour arriver aux résultats actuels.

gue, ce qui a été combattu par l'esclavage et le colonialisme. C'est ainsi que le créole a été nié et réprimé à l'école, dans l'administration et les médias officiels. Il fallait «fusiller le créole», avait dit un vice-recteur de La Réunion, tandis que la langue maternelle des Réunionnais était comparée à un «patois sympathique» par un autre représentant du pouvoir.

Le PCR s'est toujours battu pour la reconnaissance de l'identité réunionnaise et donc du créole, la langue construite par le peuple réunionnais. Ce combat a obtenu des victoires. Grâce au travail de l'équipe de la Maison des civilisations et

de l'unité réunionnaise, le maloya a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité.

Avec l'adoption du texte de loi présenté aujourd'hui (hier - NDLR) à l'Assemblée, c'est la reconnaissance d'un statut pour les langues régionales et donc pour le créole.

C'est une victoire du peuple réunionnais, elle aura d'importantes conséquences dans des domaines aussi importants que l'accès à l'enseignement, la justice et l'Éducation nationale.

Pour le secrétariat du PCR, Yvan Dejean»

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :
1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT : avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

2014 plus grave que 2013

Ce soir, le président de la République présente ses vœux à l'Outre-mer. C'est l'occasion d'apporter des précisions sur la feuille de route annoncée lors de la sa dernière conférence de presse, c'était le 14 janvier dernier.

Lors de cette rencontre avec plusieurs centaines de journalistes, le chef de l'Etat avait annoncé la poursuite de la politique d'austérité. En effet, le gouvernement va encore accentuer les économies, et dans les années à venir les entreprises verront leurs cotisations diminuer.

Le PCR a fait part de ses craintes. Les collectivités déjà endettées vont voir les ressources provenant de l'Etat diminuer. Pendant ce temps, la population de La Réunion continue d'augmenter, et avec elle le besoin de services publics. Mais les dotations de l'Etat vers les collectivités vont diminuer.

Cet aspect est décisif, car ce sont les collectivités qui tirent vers le haut l'activité d'un secteur du BTP cassé par l'arrêt des grands chantiers.

La publication du dernier rapport du FMI est l'occasion de constater les effets de la politique menée. Dans les pays émergents, la Chine maintient sa croissance à 7,7%, l'Inde est à 4,4%, le Brésil à 2,3%, l'Afrique à plus de 5% et les Etats-Unis à 2%. Pour ces pays ou ces groupes de pays, le FMI prévoit une accélération de la croissance d'environ un point chacun en 2014, et un maintien à environ 7,5% pour la Chine.

L'Europe fait exception à cette relance. La zone euro est restée dans la récession, et le FMI prévoit un timide 1% en 2014. C'est précisément dans la zone euro, dont fait partie la France, que sont appliquées des politiques d'austérité, et c'est là que la crise se fait le plus ressentir.

Ce soir, ce sera l'occasion de savoir précisément comment se déclinera dans l'Outre-mer la politique d'austérité, sur la lancée d'un budget 2014 marqué par une réduction de la dépense publique en pleine crise sociale.

J.B.

Arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle

Maurice Gironcel pour l'extension à toutes les communes

Dans un courrier adressé au préfet avec copie au président de l'Association des Maires, Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, demande la réparation d'une injustice: les communes du Nord et de l'Est de La Réunion doivent aussi bénéficier de l'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Préfet, C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance des termes de l'Arrêté Interministériel du 17 janvier 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite au passage du cyclone Bejisa. En effet, cet arrêté interministériel exclut d'emblée la plupart des communes du Nord et de l'Est du Département de La Réunion, au bénéfice de cet état de catastrophe naturelle, et ce en pleine contradiction avec les propos du Ministre de l'Outre Mer, qui lors de sa visite après le passage du cyclone avait semblé tenir pour acquis le classement de La Réunion toute entière en état de catastrophe naturelle.

Cette exclusion est d'autant plus injuste, que pour la Commune de Sainte-Suzanne, si nous n'avons pas subi de gros dégâts aux infrastructures communales, plusieurs de mes administrés ont été durement touchés. Ainsi, les agriculteurs de notre commune, notamment les planteurs de banane ont vu leur exploitation totalement dévastée après le passage du cyclone Bejisa et doivent bénéficier en conséquence de la solidarité nationale.

Dans ces conditions, afin d'éviter une rupture d'égalité devant les charges publiques, je vous saurais gré de bien vouloir saisir le Ministre de l'Outre Mer de notre souhait d'aboutir ultérieurement au classement de toute La



Maurice Gironcel a interpellé le préfet de La Réunion sur les suites de Bejisa.

Réunion en état de catastrophe naturelle afin de permettre l'indemnisation de tous les sinistrés. Je transmets copie du pré-

sent courrier à Monsieur le Président de l'AMDR, qui, je pense, sera également sollicité par les autres Maires exclus de l'arrêté initial. (...)

Thaïlande

Etat d'urgence de 60 jours décrété à Bangkok

Mardi 21 janvier, le gouvernement thaïlandais a décrété l'état d'urgence à Bangkok à compter du 22 janvier. Le centre-ville reste en partie paralysé par les opposants qui exigent la démission du premier ministre Yingluck Shinawatra.

L'état d'urgence concerne Bangkok et les provinces limitrophes de la capitale. Il a été annoncé par le vice-ministre de l'Intérieur, Visarn Techateerawat, suite à une réunion du gouvernement. L'état d'urgence autorise les services de sécurité à imposer un couvre-feu nocturne, à détenir des suspects sans charge pendant 30 jours, à censurer les médias et à interdire les rassemblements politiques de plus de cinq personnes.

Au lendemain de l'état d'urgence, les manifestations se poursuivaient mercredi 22. Pour le porte-parole du mouvement Akanat Promphan, «*Nous ne portons aucune attention à l'état d'urgence et nous continuons nos manifestations comme d'habitude*», a déclaré ce dernier à l'AFP. D'après lui, cet état d'urgence «*montre que le gouvernement est désespéré, parce que l'élan est de notre côté*». La majeure partie des opposants est représentée par les élites de Bangkok, des ultraroyalistes et des habitants du Sud, qui exigent depuis près de trois mois le départ de Yin-

gluck Shinawatra. Cette dernière est la sœur de Thaksin Shinawatra, ancien Premier ministre, accusé de corruption généralisée et que les manifestants accusent de gouverner à travers elle depuis son exil. Depuis sont renversement en 2006, suite à un coup d'Etat, la Thaïlande est en proie à des crises politiques à répétition mettant en exergue la division du pays entre ceux qui l'adorent et ceux qui le haïssent, et d'autres le voient comme une menace pour la réverée monarchie, a expliqué l'Agence France Presse.

Blocage qui s'essouffle

Depuis une semaine, les manifestants ont bloqué les principales artères de la capitale pour mettre la pression sur les autorités, mais au fur et à mesure, le mouvement s'est essoufflé. Selon la police, ils étaient au total 5.000 mercredi en milieu de journée sur différents sites, pour augmenter progressivement dans la soirée. L'état d'urgence a été imposé pour 60 jours à partir du 22 janvier. Le gouvernement n'a pas

précisé quelles mesures il pourrait être mises en vigueur, préférant donner à la police «*le premier rôle*» et non les militaires. Pour éviter le bain de sang de 2010, le gouvernement a assuré qu'il ne tenterait pas de chasser les manifestants par la force. Les militaires, soutiens traditionnels des élites anti-Thaksin, ont indiqué vouloir rester neutres, cependant le chef de l'armée, Prayuth Chan-Ocha, n'exclut pas un nouveau putsch et est décidé à suivre de près la situation. Il y a quatre ans, les soldats avaient tirés à balle réelle sur les 100.000 «*chemises rouges*» pro-Taksin, qui manifestaient. Plus de 90 personnes avaient été tuées et 1.900 blessées. Depuis le début de la crise, en fin octobre, neuf personnes ont perdu la vie.

Crainte d'un bain de sang

La Première ministre a convoqué des législatives anticipées pour le 2 février, afin de sortir de la crise, mais les anti-Taksin campent sur leur position et dans les rues. Face à l'enlè-

ment de la situation, la commission électorale a déposé une requête auprès de la Cour constitutionnelle pour reporter les votations.

En dépit des tentatives d'apaisement du gouvernement, un dirigeant du mouvement des «*chemises rouges*» favorable au gouvernement thaïlandais a été blessé par balles mercredi par des inconnus dans une ville du nord-est du pays. D'après l'agence de presse, Reuters, cette agression pourrait aggraver la tension en Thaïlande et à Bangkok. D'après la police, citée par Reuters, Kwanchai Praipana, qui dirige plusieurs milliers de partisans du gouvernement de Yingluck Shinawatra, s'est fait tirer dessus devant chez lui.

Voulant prévenir toute violence, le gouvernement a installé cet état d'urgence. Cependant, la contestation en cours est la plus importante mobilisation politique en Thaïlande. Celle-ci devrait durer et pourrait raviver la tension entre «*chemises rouges*» et «*chemises jaunes*».

Sailin

La Section PCR de Saint-Paul et la fin du cumul des mandats

Huguette Bello doit être cohérente et dire dès maintenant la vérité

L'application de la loi sur le cumul des mandats empêchera Huguette Bello d'être à la fois députée et maire. Elle doit donc dire dès maintenant à quel mandat elle compte renoncer, c'est une question d'éthique estime la section PCR de Saint-Paul, dans un communiqué publié hier.

« **C**e mercredi 22 janvier 2014, l'Assemblée Nationale adoptera probablement l'une des lois les plus importantes pour notre régime démocratique : celle portant interdiction du cumul des mandats électoraux. Tout le monde comprend l'esprit de cette loi historique : contraindre les ogres (et ogresses) politiques, dont l'appétit de pouvoir est insatiable, à partager les responsabi-

tés de la gestion de la cité. S'il y a une éthique, une morale, en politique, celles-ci imposent, compte tenu du caractère historique de l'événement, de respecter scrupuleusement l'esprit de cette loi. Ce vote historique revêt un caractère particulier pour les électeurs saint-paulois. Depuis 6 ans ils expérimentent une gouvernance municipale empreinte de monocratie totalitaire qui cherche à s'étendre jusqu'au territoire communautaire. La Section Communiste de

Saint-Paul en appelle à l'esprit de cohérence de Madame la Députée-Maire Huguette Bello : *"Madame, vous ne serez plus Députée-Maire. Si vous votez cette loi, soyez cohérente avec vous-même et avec l'esprit de cette loi historique, annoncez dès ce jour à quel mandat vous renoncez, et tirez-en les conséquences dès les prochaines élections municipales. Puisque vous avez fustigé les manœuvres d'un des vice-présidents de votre Parti qui tente de faire élire sa femme dans l'idée de la*



Pierre Thiébaud, secrétaire de la section PCR de Saint-Paul.

faire démissionner plus tard, au mépris du vote des saint-andréens, soyez cohérente avec vous-même et dites vos véritables

intentions aux électeurs saint-paulois."

Saint-Paul, le 22 janvier 2014
Pour la Section Commu-

niste de Saint-Paul, Pierre Thiébaud, Secrétaire de section, Conseiller municipal communiste de Saint-Paul»

Communiqué de la Section PCR de Bras-Panon

Bras-Panon : la section PCR répond à l'appel de Jeannick Atchapa

Dans un communiqué, la Section PCR de Bras-Panon annonce sa décision de répondre positivement à l'appel au rassemblement lancé par le candidat Jeannick Atchapa pour les élections municipales.

« **L**a Section Communiste de Bras-Panon a pris acte de l'appel de Jeannick Atchapa candidat aux municipales, à Bras-Panon le 23 mars prochain pour un rassemblement lors de ces élections.

Le PCR a toujours prôné le rassemblement des Réunionnaises et le Réunionnais pour apporter des solutions aux graves problèmes que le pays connaît.

Fidèle à ce principe, la Section Communiste de Bras-Panon a décidé de répondre positivement à l'appel de Jeannick Atchapa, et demande à son tour à toutes les forces de progrès et du changement à



Ginette Sinapin, secrétaire de la section PCR de Bras-Panon.

Bras-Panon de s'associer au rassemblement que conduit Jeannick Atchapa afin de constituer un front le plus large possible pour un développement dynamique, harmonieux et

solidaire de la commune.

Pour la section communiste de Bras-Panon
Le secrétaire de Section
Ginette SINAPIN»

Communiqué de la section communiste du Tampon

Le Tampon : rassemblement avec le LPA Laurent Boyer

La section PCR a décidé de faire liste commune avec le LPA pour les municipales au Tampon, avec comme tête de liste le candidat du LPA Laurent Boyer.

« **C**e jour, mercredi 22 janvier 2014, Laurent Boyer LPA candidat tête de liste aux élections municipales du 23 mars prochain au Tampon, a lancé un appel aux forces de progrès de la commune pour être ensemble lors de ces élections.

La Section communiste du Tampon, après une large discussion avec le représentant tamponnais du LPA, a considéré qu'il y a suffisamment de points communs entre les positions de la Section et les propositions du candidat Boyer. C'est la raison pour laquelle, la Section communiste du Tampon a décidé de faire liste commune avec le LPA, liste qui sera



Benoit Blard, secrétaire de la section PCR du Tampon.

conduite par Laurent Boyer. Enfin, la Section communiste du Tampon appelle toutes les forces vives de la commune, soucieuse de la mise en œuvre d'une politique de développement durable et de solidarité, à se réunir autour de ce ras-

semblement de manière à assurer un grand succès à la population du Tampon le 23 mars prochain.

Pour la Section communiste du Tampon
Le secrétaire Benoît Blard»

Conférence d'André Oraison avec le Comité Solidarité Chagos La Réunion

Plaidoyer pour le retour des Chagossiens sur leurs terres natales — 3 —

Voici la troisième et dernière partie du texte condensé de la conférence tenue le 16 janvier dernier à la mairie de Saint-Denis par André Oraison, Professeur des Universités et membre du Comité Solidarité Chagos La Réunion. Une conférence intitulée : «Plaidoyer pour le retour des Chagossiens sur leurs terres natales». La première partie de ce texte est un rappel historique de la double déportation dont a été victime le peuple chagossien. La seconde présente diverses raisons justifiant ce retour et le contexte juridique qui le favorise. Enfin, André Oraison explique pourquoi et comment nos sœurs et frères chagossiens pourraient faire respecter leurs droits fondamentaux pour en finir avec ce crime contre l'humanité qui les frappe.

Dans ce contexte juridique favorable, une opportunité se présente aujourd'hui qui doit permettre aux Chagossiens de revendiquer avec succès le droit inaliénable de retour au pays natal. Après la création du BIOT par le décret-loi de 1965, un traité anglo-américain de cession à bail est signé à Londres le 30 décembre 1966. Entré en vigueur le jour même, cet accord vise à rendre disponibles à titre temporaire et à des fins militaires les îlots intégrés dans le BIOT.

Son article 11 contient notamment la disposition suivante: «Après une période initiale de 50 ans, le présent Accord demeurera en vigueur pendant une période supplémentaire de 20 ans, à moins qu'un des deux Gouvernements, deux ans au plus avant la fin de la période initiale, notifie à l'autre sa décision d'y mettre fin, auquel cas le présent Accord expirera deux ans après la date de cette notification». La question fondamentale est alors la suivante: le bail stratégique consenti pour 50 ans aux Américains sur les Chagos par les Britanniques sera-t-il prolongé, par tacite reconduction, pour une nouvelle période de 20 ans le 30 décembre 2016?

Pour les experts, la réponse ne peut être que positive. Diego Garcia — l'île principale des Chagos — abrite en effet une base militaire aéronavale en vertu d'un traité anglo-américain signé à Londres le 25 février 1976. Or, cette base — la plus grande base américaine à l'extérieur du territoire des États-Unis — a été décisive lors des opérations onusiennes *Tempête du désert* engagée contre l'Irak en 1991 et *Liberté immuable* conduite contre le régime pro-Taliban d'Afghanistan en 2001.

Compte tenu des remous observés à la périphérie de l'océan Indien — notamment en Afghanistan où le régime de Kaboul est menacé par Al-Qaïda malgré l'annonce par Barack Obama d'un retrait de l'armée américaine du territoire afghan programmé dès 2014, en Iran où les autorités cherchent à se doter de l'arme nucléaire malgré les mises en garde réitérées des États-Unis ou encore dans le golfe d'Aden miné par la piraterie maritime —, les experts sont convaincus que le bail consenti aux États-Unis sera effectivement reconduit le 30

décembre 2016. Les «Autoroutes des hydrocarbures et des matières premières stratégiques» qui traversent l'océan Indien paraissent trop importantes pour que l'Aigle américain — conscient de son *leadership* depuis la chute de l'Ours soviétique en 1991 — abandonne ses bases militaires installées dans les pays du golfe Arabo-Persique — face à l'Iran — ainsi que le centre stratégique de Diego Garcia.

La période de deux ans au cours de laquelle il est possible que soit réexaminé le bail stratégique accordé par la Grande-Bretagne aux États-Unis s'ouvre le 30 décembre 2014. Les Chagossiens doivent donc se mobiliser dès maintenant avec la plus grande détermination pour espérer revenir dans leur pays. Mais à qui s'adresser? Certains exilés mettent l'accent sur les qualités humaines reconnues à Barack Obama — premier Président noir des États-Unis et prix Nobel de la Paix en 2009 — dont pourrait dépendre le retour des descendants d'esclaves africains sur leurs terres natales. Mais cette option est contestable.

Lancée sur le site de la Maison Blanche à l'initiative du GRC (Groupe Réfugiés Chagos), une pétition a bien obtenu en 2012 les 25.000 signatures qui sont nécessaires pour permettre au Président américain de se pencher sur le drame des Chagossiens. Or, aussitôt connu l'arrêt rendu le 20 décembre 2012 par la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg qui déclare irrecevable la plainte des Chagossiens contre les Britanniques pour violation de leurs droits lors de leur déportation, au motif qu'une compensation leur avait été versée par le Gouvernement de Londres en 1982, «pour solde de tout compte», la Maison Blanche répond qu'elle n'a aucun pouvoir dans cette affaire et précise que c'est la Grande-Bretagne qui exerce seule la souveraineté sur l'ensemble des îles Chagos, y compris sur l'atoll de Diego Garcia. C'est dire *a contrario* que l'unique interlocuteur des Chagossiens est désormais la Grande-Bretagne qui exerce un droit de souveraineté exclusif sur leur archipel depuis sa conquête au détriment de la France, en 1810. Faut-il en outre rappeler que la Haute Cour de Justice de Londres a reconnu



L'année 2014 doit être l'année où le retour des Chagossiens sur leurs terres natales se planifie et s'organise. Un vrai retour avec un projet de développement, et non (comme ici sur cette photo de 2009) un retour de quelques jours accordé comme une aumône à un peuple déraciné.

aux Chagossiens le droit de bénéficier de la pleine citoyenneté britannique dans sa décision du 3 novembre 2000 et que ce droit leur a été aussitôt accordé par le Parlement dans une loi du 22 novembre 2001?

Contrairement aux déclarations du Gouvernement de Londres qui, jusque-là, faisait dépendre le retour des Chagossiens dans leur pays du bon vouloir américain, c'est bien le Gouvernement britannique — un Gouvernement qui a aujourd'hui mauvaise conscience — qu'il faut convaincre de négocier avec les États-Unis le renouvellement du bail avant le 30 décembre 2016 avec, pour finalité, le retour définitif d'un petit peuple pacifique ou au moins dans les îles — *préalablement réhabilitées et viabilisées* — de Peros Banhos et de Salomon, dès lors que ces deux territoires échappent au processus de militarisation.

En vérité, depuis juillet 2013, un faisceau d'indices révèle que les Britanniques ne seraient plus hostiles au principe du retour définitif des Chagossiens dans leur pays d'origine. Dans une déclaration solennelle faite aux parlementaires de la Chambre des Communes le mardi 19 novembre 2013, Mark Simmonds — en sa qualité de ministre d'État au *Foreign and Commonwealth office* — a en effet indiqué que les autorités britanniques se prononceraient dans un délai d'un an et plus précisément avant le 31

décembre 2014 sur une nouvelle étude de faisabilité indépendante portant sur la seule mais importante question de la réinstallation des Chagossiens sur l'ensemble des îles qui composent l'archipel des Chagos, y compris sur la partie orientale de l'atoll de Diego Garcia qui n'est pas militarisée.

Que penser de ce revirement? Faut-il le prendre au sérieux? Le Gouvernement de Londres a-t-il déjà obtenu le «feu vert» des États-Unis? Peut-être est-il encore trop tôt pour répondre à ces questions. Mais dès à présent, les Chagossiens doivent fourbir leurs armes afin de participer à l'élaboration d'un plan de réinstallation aux côtés des experts désignés par le Gouvernement de Londres. Quant à nous, notre position est claire: pour des raisons autant morales que juridiques, nous continuerons, jusqu'à la survenance d'un heureux dénouement, à soutenir les exilés des «Ziles-là-haut» qui survivent, pour la plupart, dans la précarité des bidonvilles de Port Louis après avoir été sacrifiés dans le secret sur l'autel des intérêts des grandes Puissances occidentales au nom de la raison d'État. Jusqu'à ce que justice lui soit rendue, nous resterons donc à l'écoute des Chagossiens qui ont été et demeurent les principales victimes des desseins méphistophéliques des autorités américaines et britanniques dans l'océan Indien.

Otè!

Na in nafèr mi konpran pa dan sertin loi... lavortman...

Nou na in minis kondisyon la fame an Frans; na in tan té apèl sa «de la kondisyonn féminine»; zot i an souviin Simone Veil —él té minis la Santé-la fé voté in loi po rann lavortman konform ék la loi, i apèl sa IVG (Interruption Volontaire de la Grossesse), sa té an 1975.

Avan té i fé sa an klandestin, avèk pa tro d moyiin liziène; ék zéguïy a trikoté! In véritab masak; in mank respé foutor, té i antriinn zinféksyon si zinféksyon, lafièv i arèt pa é pi a la fin lo madame i pas é i trépas; pa in bon zafèr po la sosiété; donke la loi la aport in progrè; okin dout ladsì. Sak moin la zamé konprann, sé kan i domann o mari - kan la fanm lé marié - si lo bononm i aksèp par égzanp lo ligatir lé tronp son lépouz! Moin la zamé konpri so loi! Din koté ti di in zinn fi, minm minèr, na droi pran pilil san dmann lo paran é de lot, ti dmann o bononm lotorizasyon anlèv in nafèr dan lo kor son fanm... moin la zamé konpri!

Pars si domin lo koup i ariv a divorsé, lo fanm i pé pi avoir zanfàn é lo mari (ansiin mari) la partisipé a sa; kèl droi li nana si lo kor son fanm? Sé konm si ou dmann lo fanm lotorizasyon koup si son bononm son bann kanal spermidukt sak i aminn son sperm dépi son testikil ziska déor po fékond la fanm! A koz na pa in loi po sa osi?

Alor moin marié mi ankouraz mon fanm domin, minm si él lé pi mon épouz, pi fé zanfàn! Na in nafèr lé pa normal laddan! Sa mi konpran pa dan so loi domann lo mari si i pé ligatir lo tronp son fanm! Moin lé pa tro dakor èk sa!